

REPUBLIQUE FRANCAISE
HERAULT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 72/2023**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION : 19 septembre 2023

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 19 septembre 2023

L’an deux mille vingt-trois et vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – M. BOLUDA – Mme FROIDURE – M. CANNAT – Mme PELLET-LAPORTE – Mme BAFFALIE – M. PELLET – M. METHEL – Mme DE OLIVEIRA – M. BILLET – Mme MARIN-CHARPENTIER – Mme MONGRAIN – M. GRANDGONNET – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. CARNUS – Mme DOZ – M. MOHAD – M. TINEL – Mme BOULZE – M. CHAZALLET – M. GOUASMI – Mme REMESY

REPRÉSENTÉS :

Mme BERARDI est représentée par M. PELLET

M. RICOME est représenté par M. FENOY

Mme RAYNAL est représentée par M. CHAZALLET

ABSENTS : Mme BOUABDALLAH

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CANNAT

OBJET : ACTUALISATION DE LA SUBVENTION VERSEE A L’ASSOCIATION « CRECHE ASSOCIATIVE LES BISOUNOURS »

Rapporteur : M. Cannat

Monsieur Gilles Cannat rappelle au conseil Municipal qu’il est attribué chaque année une subvention de fonctionnement à la « Crèche associative les Bisounours » afin de permettre à l’association de préserver l’équilibre financier des comptes de la structure Etablissement Accueil Jeunes Enfants (EAJE) dont elle a la charge.

Dans le cadre du budget prévisionnel 2023, il avait été proposé d’attribuer une subvention à l’association « Crèche associative les Bisounours » d’un montant de 26 000 €.

La mise en place et la signature de la convention territoriale globale en 2023 avec la caisse d’allocations familiale de l’Hérault octroie un versement direct de 11 560 € à la crèche associative, qui était préalablement directement versé à la commune dans le cadre du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) signé avec la CAF.

Monsieur Gilles Cannat indique qu’au vu de ce contrat et des effets qui en découlent avec un changement de destinataire, attributaire de l’aide financière, il y a lieu d’actualiser le montant de la subvention versé à 14 440 €.

La subvention d’un montant de 14 440 € sera versée par mandat administratif au chapitre 65, imputation 6574 : Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l’exposé de Monsieur Gilles Cannat, et après en avoir délibéré, adopte **à l’unanimité** l’actualisation de la subvention versée à l’association « Crèche associative les Bisounours », d’un montant de 14 440 €.

Le Maire
Fabrice FENOY



Le secrétaire de séance
Gilles CANNAT

